

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le **douzième jour du mois d'août 2025** à 19 h, à la salle du Conseil à laquelle sont présent(e)s :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Siège n° 1 monsieur Pierre Bisaillon
Siège n° 2 monsieur Marc Chalifoux
Siège n° 3 madame Gabrielle Ménard-Audet

Siège n° 5 madame Sonia Tarditi

Absent(e)(s) :

Siège no 4 monsieur Sébastien Yelle
Siège n° 6 monsieur Sylvain Hamel

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Thomas.

La personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Denis Thomas, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil comme le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Denis Thomas, ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

Est également présent, monsieur Marc Chalifoux, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire.

12 personnes sont présentes dans la salle.

1.1 Résolution 2025-08-223

OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, appuyée de Sonia Tarditi, conseillère municipale, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, de procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 12 août 2025 à 19 h.

∞ ADOPTÉE ∞

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Résolution 2025-08-224

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 AOÛT 2025

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Pierre Bisaillon, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour avec les modifications, tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

∞ ADOPTÉE ∞

ORDRE DU JOUR

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024
- 3.2 Dépôt du rapport financier 2024 et du Rapport du vérificateur externe
- 3.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 450-2025 concernant le droit de préemption
- 3.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 451-2025 autorisant certains officiers désignés à émettre des constats et à initier des poursuites au nom de la municipalité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1 Embauche d'une adjointe administrative – Sylvie Vachon
- 4.2 Mandat Firme en ressources humaines – Firme SYSMIK

5. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 5.1 Liste des comptes à payer
- 5.2 Dépôt des rapports des dépenses selon le règlement 407-2021
- 5.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 449-2025 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de type «parapluie » afin de financer des travaux de voirie

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Embauche d'un pompier temps partiel
- 6.2 Achat d'un ordinateur - caserne

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Embauche d'un Manœuvre aux travaux public – Christian Fleury

8. INFRASTRUCTURE ET GESTION DES EAUX

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 9.1 Mandat – Service en science du bâtiment – lot 5 986 566
- 9.2 Dénomination d'une rue privée (place Thomas) et demande d'inscription de nom à la toponymie du Québec.
- 9.3 Appui a une demande de changement de zonage – lot 5 985 624

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Partenariat à la Mégaboom de la ligue de la frontière
- 11.2 Autorisation à Nuitée VR d'afficher le Refuge

12. BIBLIOTHÈQUE

13. ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

14. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

15. CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

16. VARIA

- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18. SUIVI DES DOSSIERS
- 19. PROCHAINE SÉANCE : 9 SEPTEMBRE 2025
- 20. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

~~~~~

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1 Résolution 2025-08-225  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2025

Proposée par Sonia Tarditi, conseillère municipale, appuyée de Pierre Bisaillon, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 étant en tout point jugé conforme.

ADOPTÉE

3.2 Résolution 2025-08-226  
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Il est proposé le dépôt du rapport financier du secrétaire-trésorier et du rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l’Article 176.1 du Code municipal, pour l’exercice financier 2024.

ADOPTÉE

3.3 Résolution 2025-08-227  
AVIS DE MOTION ET PRÉSENTION DU PROJET DE REGLEMENT 450-2025

Pierre Bisaillon, conseiller municipal donne avis de motion de l’adoption ultérieure du règlement numéro 450-2025 *«Règlement déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis»*.

Sonia Tarditi, conseillère municipale, dépose le projet de règlement 450-2025 *«Règlement déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis»*

ADOPTÉE

3.4 Résolution 2025-08-228  
AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE REGLEMENT 451-2025

Marc Chalifoux, conseiller municipal, donne avis de motion de l’adoption ultérieure du règlement numéro 451-2025, règlement autorisant certains officiers désignés à émettre des constats et à initier des poursuites au nom de la municipalité.

Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, dépose le projet de règlement numéro 451-2025, règlement autorisant certains officiers désignés à émettre des constats et à initier des poursuites au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### **4.1 Résolution 2025-08-229**

##### **EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a procédé à une ouverture de poste de candidatures pour combler le poste d'adjointe administrative à la suite de l'offre d'emploi de la Municipalité, le comité des ressources humaines a procédé aux sélections et aux rencontres avec les candidats (-tes) retenus (-ues);

**CONSIDÉRANT** qu'au terme du processus de sélection et d'évaluation, Mme Sylvie Vachon répond aux exigences du poste et que cette dernière accepte les conditions offertes;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Pierre Bisaillon, conseiller municipal, appuyée de Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le Conseil nomme Mme Sylvie Vachon au poste d'adjointe administrative pour la Municipalité selon le traitement et les conditions de travail établis selon l'entente. Le poste est soumis à une période de probation de six mois, soit 910 heures travaillées. Début d'entrée en poste le 11 août 2025.

∞ ADOPTÉE ∞

#### **4.2 Résolution 2025-08-230**

##### **MANDAT FIRME EN RESSOURCES HUMAINES - SYSMIK**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal souhaite faire l'évaluation du directeur général, et faire l'analyse des définitions de tâches des employés dans le bureau;

**CONSIDÉRANT** que SYSMIK offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail,

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de la firme SYSMIK, #20250716-101210610 au montant de 10 925,00\$ avant taxes, pour faire l'évaluation du directeur général et l'analyse des définitions de tâches des employés municipaux;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Sonia Tarditi, conseillère municipale, appuyée de Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix octroi le mandat à la firme SYSMIK au montant de 10 925,00\$ avant taxes.

∞ ADOPTÉE ∞

### **5. DÉPENSES ET TRÉSORERIE**

#### **5.1 Résolution 2025-08-231**

##### **LISTE DES COMPTES À PAYER**

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Pierre Bisaillon, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'accepter la liste des comptes et factures déposée pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2025 dont le montant est de 125 529.64\$

ADOPTÉE

## **5.2 Résolution 2025-08-232**

### **DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES**

Dépôt des rapports des dépenses du mois de juillet autorisées par les fonctionnaires conformément au chapitre 3 du règlement 407-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégations de dépenses.

ADOPTÉE

## **5.3 Résolution 2025-08-233**

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 449-2025 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE TYPE « PARAPLUIE » AFIN DE FINANCER DES TRAVAUX VOIRIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec et ainsi adopter un règlement de type parapluie ;

**CONSIDÉRANT QU'**il soit nécessaire d'effectuer des travaux de voirie, incluant notamment, mais sans obligation de s'y conformer en totalité, dans les limites budgétaires permises, l'élaboration de plans et devis, l'acquisition, la construction et l'installation d'infrastructures, la réfection de chemins, de trottoirs, de fossés, de ponceaux et de glissières, la surveillance des chantiers, ainsi que tous autres frais et honoraires professionnels reliés aux travaux de voirie ;

Pierre Bisaillon, conseiller municipal, donne avis de motion de l'adoption ultérieure du règlement 449-2025 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de type « parapluie » afin de financer des travaux de voirie.

Marc Chalifoux, conseiller municipal, dépose le projet de règlement 449-2025 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de type « parapluie » afin de financer des travaux de voirie.

ADOPTÉE

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.1 Résolution 2025-08-234**

#### **EMBAUCHE D'UN POMPIER TEMPS PARTIEL – SAMUEL DUCHESNEAU**

**CONSIDÉRANT** la restructuration du service incendie et la nécessité d'embaucher de nouveaux pompiers à temps partiel;

**CONSIDÉRANT** les entrevues tenues du 9 au 11 juin 2025;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Duchesneau rencontre les critères d'embauche;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Sonia Tarditi, conseillère municipale

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix procède à l'embauche de monsieur Samuel Duchesneau à titre de pompier à temps partiel à la date du 23 juillet 2025;

QUE la rémunération et les conditions d'emploi soient selon l'entente de travail en vigueur.

☞ ADOPTÉE ☞

## **6.2 Résolution 2025-08-235**

### **AQUISITION D'UN ORDINATEUR POUR OFFICIERS**

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer l'ordinateur des officiers dans la caserne pour pouvoir faire adéquatement leurs rapports;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise RESOTEM inc. au coût de 1150,88 \$ (avant taxes) pour l'achat de l'ordinateur;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un PC de l'entreprise RESOTEM inc. au coût de 1150,88\$ avant taxes.

☞ ADOPTÉE ☞

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

### **7.1 Résolution 2025-08-236**

#### **EMBAUCHE D'UN MANŒUVRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT le manque de personnel au département des travaux publics

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite compléter l'équipe au travaux publics pour répondre aux besoins;

CONSIDÉRANT les entrevues effectuées le 3 juillet 2025 et que le candidat sélectionné remplissait les critères d'embauche;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Pierre Bisaillon, conseiller municipal, appuyée de Sonia Tarditi, conseillère municipale

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix entérine l'embauche de Monsieur Christian Fleury comme Manœuvre au travaux publics selon le traitement et les conditions de travail établis selon l'entente. Le poste est soumis à une période de probation de six mois, soit 1040 heures travaillées. Début d'entrée en poste le 04 août 2025.

☞ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ☞

## **8. INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX**

## **9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **9.1 Résolution 2025-08-237**

#### **MANDAT – SERVICE EN SCIENCE DU BÂTIMENT – LOT 5 986 566**

**CONSIDÉRANT** que la propriété sur le lot 5 986 566, sur la rue Boucher représente un réel danger au niveau de la sécurité civil;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal souhaite avoir rapport d'un ingénieur en bâtiment pour connaître la gravité de la situation, et que celui-ci pourrait aider grandement le dossier

**CONSIDÉRANT** la soumission de Artelia au montant de 1902.30\$ avant taxes pour un rapport en structure,

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, appuyée de Sonia Tarditi, conseillère municipale

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal octroi le mandat à Artelia pour faire un rapport en Structure, pour le 42 rue Boucher.

∞ ADOPTÉE ∞

### **9.2 Résolution 2025-08-238**

#### **DÉNOMINATION D'UNE RUE PRIVÉE (PLACE THOMAS) ET DEMANDE D'INSCRIPTION DE NOM À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise « Les Immeubles Thomas Inc. » projette la construction d'immeubles multi logements dont les façades sont construites en bordure d'une rue privée, qui sillonne ses immeubles;

**CONSIDÉRANT** que selon le Guide toponymique municipal, préparé par la Commission de toponymie du Québec, il est important et avantageux, pour les municipalités de s'assurer que tous les noms de lieux sur leur territoire sont officiels. Cela est vrai pour les lieux de responsabilité municipale, mais également pour les voies de communication privées ;

**CONSIDÉRANT** que des membres de la famille Thomas ont fait leurs marques tant du côté immobilier, agricole et politique municipale;

**CONSIDÉRANT** que le nom de famille « Thomas » est également le nom de famille des propriétaires physiques des constructeurs du développement domiciliaire « Les Immeubles Thomas » ;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande à la Commission de Toponymie du Québec doit être d'abord adressée et approuvée avant d'officialiser le toponyme ;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Sonia Tarditi, conseillère municipale

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le toponyme « Place Thomas » soit soumis à la Commission de toponymie du Québec pour officialisation, et que Monsieur Jean-Pierre Cayer, inspecteur/officier municipal ou son remplaçant soit mandaté à faire les démarches qui s'impose auprès de l'organisme ;

∞ ADOPTÉE ∞

**9.3 Résolution 2025-08-239**

**APPUI A UNE DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE – LOT 5 985 624**

**CONSIDÉRANT** que monsieur André Chrétien est propriétaire du lot 5 985 624 situé dans la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

**CONSIDÉRANT** que monsieur André Chrétien souhaite construire une résidence sur cette propriété;

**CONSIDÉRANT** que ce lot est situé dans la zone agricole et qu'une demande d'autorisation, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après appelé « *la Commission* »), doit être déposée afin de permettre un usage non agricole sur cette propriété;

**CONSIDÉRANT** que le lot 5 985 624 se retrouve, selon la Carte de zonage, dans la Zone 101 et que celle-ci autorise la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

**CONSIDÉRANT** que la propriété possède une superficie insuffisante pour lui permettre de construire une habitation et que celle-ci se retrouve à l'intérieur d'une zone inondable 2-20 ans, contrevenant ainsi pour ces deux (2) aspects au règlement de lotissement actuel de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que le projet visé par monsieur André Chrétien n'est pas conforme à la réglementation municipale actuelle, et que de ce fait, ne permet pas de déposer une demande d'autorisation auprès de *la Commission*, car celle-ci ne serait pas en conformité serait refusée aussitôt;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité est d'accord avec le projet de monsieur André Chrétien et qu'elle désire lui permettre de poursuivre ses démarches auprès de *la Commission*;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Pierre Bisaillon, conseiller municipal, appuyée de Marc Chalifoux, conseiller municipal

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix prévoit entreprendre les modifications nécessaires au règlement de Zonage n° 231-2006 afin de rendre conforme la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 985 624, advenant une réponse positive de la CPTAQ

∞ ADOPTÉE ∞

## **10. HYGIÈNE DU MILIEU**

## **11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **11.1 Résolution 2025-08-240**

#### **PARTENARIAT À LA MÉGABOOM DE LA LIGUE DE LA FRONTIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la demande de partenariat de la ligue de la Frontière pour la Mégaboom;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité veut promouvoir l'activité physique;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs joueurs de soccer de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix seront présent à la Mégaboom;

**CONSIDÉRANT** que le conseil veut soutenir les saines habitudes de vies de ses citoyens;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, appuyée de Sonia Tarditi, conseillère municipale

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l'octroi d'un montant de 250 \$ à la Ligue de la Frontière pour la Mégaboom 2025 qui se tiendra le 23 et 24 août.

∞ ADOPTÉE ∞

### **11.2 RÉSOLUTION 2025-08-241**

#### **AUTORISATION NUITÉ VR D’AFFICHER LE REFUGE SUR LEUR PLATFORM**

**CONSIDÉRANT** que le conseil souhaite faire connaître le refuge au public;

**CONSIDÉRANT** que Nuitée VR souhaite faire la promotion du refuge sur le site web afin de permettre au campeur de découvrir notre emplacement

**CONSIDÉRANT** que l'espace dédiée au VR sera bien identifier sur le site, et qu'il y aura un nombre limité d'espace disponible;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Pierre Bisaillon, conseiller municipal, appuyée de Marc Chalifoux, conseiller municipal

**QUE** le conseil municipal autorise Nuitée VR à afficher le Refuge sur leur site internet afin de permettre au campeur d'y arrêter.

∞ ADOPTÉE ∞

## **12. BIBLIOTHÈQUE**

## **13. ORGANISMES ET ASSOCIATIONS**

## **14. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

## **15. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce douzième jour d’août 2025.

---

Marc Chalifoux  
Directeur général et greffier-trésorier

**16. VARIA**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue.

**18. SUIVI DES DOSSIERS**

**19. PROCHAINE SÉANCE : LE 09 SEPTEMBRE 2025**

**20. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**20.1 Résolution 2025-08-242**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyé de Sonia Tarditi, conseillère municipale, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du Conseil présents, d’autoriser que la séance soit levée à 19h38.

∞ ADOPTÉE ∞

---

Denis Thomas  
Maire

---

Marc Chalifoux  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, \_\_\_\_\_, Denis Thomas, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

∞∞∞∞

---